

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 16 juillet à 20h00 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- DM-2018-00028 – 376, rue Prince-Albert

La demande vise à autoriser une marge de recul arrière de 4,16 mètres pour le bâtiment principal existant et de 1,7 mètre pour la nouvelle terrasse. La marge de recul minimale prescrite à la grille des spécifications annexées au Règlement de zonage numéro 431 est de 7,5 mètres pour le bâtiment principal et celle de la terrasse est de 4 mètres.

Le tout en référence au plan projet de lotissement, réalisé par **Roch Mathieu**, arpenteur-géomètre, en date du **18 juin 2018**, sous le numéro **14565** de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 27 JUIN 2018.
M^e Julie Waite, Greffière